

La manière dont le gouvernement peut créer ce climat varie selon les points de vue. Selon moi, le programme suivi par ce parti lorsqu'il était au pouvoir a prouvé que les programmes à long terme pour l'établissement des communications, la construction de routes et d'autres voies sont de nature à aider à créer l'ambiance susceptible d'attirer les éléments nécessaires au développement du Canada septentrional. L'une des meilleures méthodes serait d'en faire un endroit où il est bon de vivre, et d'aligner le coût de la vie dans le Nord sur celui de régions semblables plus au Sud. Nous ne possédons pas toutes les commodités qui existent à Ottawa, à Vancouver et à Winnipeg. Le citoyen du Nord peut accepter ces inégalités non seulement si son mode de vie est passable, mais encore s'il a le sentiment que les autres Canadiens et le gouvernement même lui savent gré de faire œuvre de pionnier.

Une des méthodes que je propose dans la résolution c'est l'uniformisation du traitement fiscal accordé aux résidents du Nord. Je le répète, le Conseil du Trésor a refusé d'accorder une compensation aussi importante aux citoyens du Nord. Cependant, en raison du bien-fondé de la résolution, la Chambre ou le gouvernement ne peut la rejeter de prime abord. Je soutiens que le gouvernement et la Chine ne sont pas disposés à accepter cette résolution et j'ai tout lieu de croire qu'elle sera étouffée ce soir. Il se peut que cette façon d'agir soit motivée du fait que la Chambre ne peut l'accepter en une heure. Je recommande toutefois au gouvernement de signaler à nouveau au Conseil du Trésor le bien-fondé de cette résolution à la lumière des remarques faites ici et au comité. Qu'on l'évalue d'après les observations faites aux diverses sessions du Conseil législatif du Yukon et—bien que moi-même je ne les aie pas vérifiées, mon honorable ami va sans doute le faire—d'après les observations faites au conseil des Territoires du Nord-Ouest. J'espère que le secrétaire parlementaire va nous parler de la motion et nous dire un peu ce qu'en pense le gouvernement. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Gordon) va peut-être prendre la parole lui aussi. J'aimerais entendre mon ami le député des Territoires du Nord-Ouest. Comme je ne veux pas abuser de la patience de la Chambre, je termine en priant les députés de considérer la résolution avec faveur, dans l'espoir que le gouvernement jugera à propos d'examiner à fond les propositions qu'elle renferme.

M. Turner: Puis-je poser une question au député? Selon lui, la résolution a pour but, entre autres, de supprimer la misère dont souffrent les familles à revenu modique. Croit-il que le fait d'augmenter l'exemption

fiscale personnelle dans le Nord, aiderait la majorité des gens qui s'y trouvent, les Esquimaux et les Indiens, qui ne gagnent pas suffisamment pour acquitter l'impôt sur le revenu.

M. Nielsen: Ma foi, ceci mène à l'essentiel de la formule qui réaliserait l'objectif exposé dans le projet de résolution. Je me suis gardé à dessein de proposer une formule à la Chambre, car le Conseil du Trésor a retenu plusieurs possibilités. Par exemple, on a envisagé de fonder une exemption de ce genre sur le même principe que celui qui régit les allocations d'isolement; en effet, suivant une échelle mobile, une allocation d'isolement complet s'élève à \$2,600 pour un homme marié, alors qu'à Whitehorse, un homme marié touche \$1,140 à titre d'allocation d'isolement. C'est une formule. Il y en avait une autre en vertu de laquelle tout travailleur aurait droit à une exemption de base de 25 p. 100 de l'impôt à payer. Ceci ne permettrait peut-être pas de réaliser l'égalité que renferme implicitement la question de l'honorable député. Toutefois, l'établissement d'une échelle mobile permettrait d'atteindre le but visé.

Je ne compliquerai pas la situation en proposant cet après-midi une échelle de ce genre, car le personnel du Conseil du Trésor—je veux parler des fonctionnaires et non des ministres qui siègent au Conseil—est beaucoup mieux qualifié que moi à cet égard. S'il est possible d'élaborer une formule de ce genre, ces fonctionnaires fort compétents sont les personnes tout indiquées pour le faire.

M. Winch: Je suis plutôt sympathique au principe dont s'inspire la motion à l'étude et j'aimerais poser une question au représentant. Comme il semble être au courant de ce qui se passe au sein du Conseil du Trésor, pourrait-il nous dire pourquoi, sous l'ancien gouvernement, le Conseil a rejeté la proposition dont nous sommes saisis présentement?

M. Nielsen: Je tiens à dire au député qu'il en sait aussi long que moi sur ce qui se passe au Conseil du Trésor. Quoi qu'il en soit, s'il se reporte aux témoignages rendus en 1958-1959 au comité permanent des mines, forêts et cours d'eau, il constatera que M. Gordon Robertson, qui était alors sous-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, avait expliqué pourquoi le Conseil n'avait pas donné suite à la proposition. Son exposé n'était peut-être pas des plus complets, mais il était suffisant.

Si je me souviens bien, l'une des raisons alléguées était que la loi de l'impôt sur le revenu est une loi nationale. Elle doit être appliquée à l'échelle nationale et les gens de Vancouver et d'Halifax ne doivent pas être traités différemment de ceux d'Inuvik et de